

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

## **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24/01/2023

## **Administration**

- Aménagement d'un jardin public au presbytère – Sollicitation de subventions
- Aménagement et réhabilitation de l'église – Sollicitation de subventions
- Aménagements rue Pierre de Coubertin – Sollicitation de subventions
- Installation d'un système de vidéoprotection – Sollicitation de subventions
- Ordre de priorité des dossiers DETR/DSIL

## **Informations diverses :**

- Etude et choix d'un devis pour l'abattage d'arbres dangereux
- Devis pour un mur supplémentaire dans l'aménagement extérieur de la MAM
- Proposition de reprendre le service d'instruction des demandes de carte d'identité et de passeport, Aménagement éventuel à envisager

## **Questions diverses.**

## **Étaient présents :**

### **ADJOINTS :**

Mme DHERVILLEZ Pascale,  
M. VANDERMEERSCH Aldric,  
Mme BROUTE Karine  
M. DUPRE Samuel

### **CONSEILLERS :**

M. PASCAL Régis,  
M. HEBERT Richard,  
Mme LEMONNIER Valérie,  
M. DELAUNE Valentin,  
M. MANGIN Jérôme.

## **Absents excusés :**

Mme HATTON Amélie, Mme COQUELLE Peggy, M. LAINNE Jean-Baptiste, Mme CHAPELLE Noëlle.

## **Procurations :**

Mme HATTON Amélie à M. DELAUNE Valentin  
Mme COQUELLE Peggy à M. PASCAL Régis  
Mme CHAPELLE Noëlle à M. RICHARD Hébert  
M. LAINNE Jean-Baptiste à M. DUPRE Samuel

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

Mme Karine BROUTE a été élue secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DHERVILLEZ pour présenter les projets de délibérations.

➤ **AMENAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC A L'ANCIEN PRESBYTERE – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS (DELIB n°01/23-02-2023)**

Dans le cadre de son schéma de référence, et dans un objectif d'amélioration du cadre de vie, la commune souhaite aménager un jardin public dans l'enceinte du jardin de l'ancien presbytère. Le projet présente un montant prévisionnel de 201 400€ HT dont 17 500€ HT de maîtrise d'œuvre. La commune souhaite solliciter toutes subventions qui faciliteraient la réalisation de ce projet, et notamment les dotations DSIL et DETR.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement d'un jardin paysager pour un montant total de 201 400€ HT.  
DECIDE de solliciter une subvention DETR/DSIL ainsi que toute subvention pouvant aider à la réalisation du projet.  
AUTORISE et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire et aux adjoints dans l'ordre du tableau pour signer les documents afférents à ces démarches.

➤ **AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'EGLISE – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS (DELIB n°02/23-02-2023)**

Dans le cadre du schéma de référence, et dans le but de répondre aux besoins associatifs, culturels et de maintien du lien social, le conseil municipal projette la réalisation de travaux de sécurisation et d'aménagement de l'église pour élargir son utilisation au milieu associatif et culturel. Les travaux projetés sont listés ci-dessous, pour un montant total estimé à 425 062,92€ HT, réalisés en deux tranches :

- **1<sup>ère</sup> tranche (réhabilitation)** : traitement de la charpente, décapage/aérogommage de l'intégralité des boiseries, réalisation d'une chape fluide ciment, création d'un plancher chauffant avec pose d'une pompe à chaleur, pour un montant global de 49 739,92€ HT ;
- **2<sup>e</sup> tranche (aménagement pour événements culturels)** : étude sur l'acoustique, correction acoustique, sonorisation, fourniture et pose de sièges amovibles, fourniture et pose d'une estrade de scène pour un montant global de 375 323€ HT, dont 16 140€ HT d'études et 359 183€ HT de travaux.

L'assemblée est sollicitée pour donner son accord sur le projet et demander des subventions.  
Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de solliciter une subvention DETR/DSIL ainsi que toute subvention pouvant aider à la réalisation du projet,  
AUTORISE et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire et les adjoints dans l'ordre du tableau pour signer tous les documents et faire toutes les démarches afférentes à ces demandes de subventions.

➤ **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COUBERTIN – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS (DELIB n°03/23-02-2023)**

Dans le cadre du schéma de référence, et dans le but de répondre aux besoins de redynamisation dans le centre-bourg, le conseil municipal projette sur un terrain communal, les réalisations suivantes :

- Démolition d'anciens vestiaires vétustes pour permettre la construction de locaux associatifs ;
- Création d'un espace de jeux pour enfants à proximité d'un quartier d'habitation.

Le montant total estimé de ce projet s'élève à 259 315€ HT dont 16 500€ HT de maîtrise d'œuvre.  
L'assemblée est sollicitée pour valider la réalisation de ce projet et demander des subventions.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser pour un montant total de 259 315€ HT les études et travaux décrits ci-avant.  
DECIDE de solliciter une subvention DETR/DSIL ainsi que toute subvention pouvant aider à la réalisation du projet,  
AUTORISE et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire et les adjoints dans l'ordre du tableau pour signer tous les documents et faire toutes les démarches afférentes à ces demandes de subventions.

➤ **INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS (DELIB n°04/23-02-2023)**

Mme DHERVILLEZ rappelle à l'assemblée l'étude de faisabilité réalisée pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur différents sites de la commune (ZA des Sapins, carrefour à feux CD910/CD52, Place Suchetet, parkings gare SNCF, équipements sportifs et salle polyvalente). Le chiffrage s'élève à un montant total de 104 998€ HT (dont 101 358€ HT de travaux et 3640€ HT de maîtrise d'œuvre). Les délibérations pour solliciter les subventions au titre de la DETR et de la DSIL ont déjà été votées. Il s'agit de délibérer à nouveau pour permettre à la commune de solliciter toute autre subvention pouvant aider à la réalisation du projet, notamment auprès du Département de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Karine BROUTE),

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime ainsi que toute subvention pouvant aider à la réalisation du projet,

AUTORISE et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire et les adjoints dans l'ordre du tableau pour signer tous les documents et faire toutes les démarches afférentes à ces demandes de subventions.

➤ **ORDRE DE PRIORITE DES DOSSIERS DSIL/DETR**

Mme DHERVILLEZ rappelle que les dossiers de demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2023 sont à déposer avant le 25 février 2023.

Le nombre de dossier maximum est de 5 et les dossiers doivent être déposés par ordre de priorité.

Au titre de la DSIL et/ou de la DETR, la commune va déposer les dossiers suivants :

- Aménagement de l'espace Coubertin (locaux associatifs et aire de jeux) ;
- Aménagement de l'église en lieu culturel ;
- Installation d'un système de vidéoprotection ;
- Aménagement du jardin du presbytère.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) selon l'ordre de priorité suivant :

- 1) Aménagement de l'espace Coubertin (locaux associatifs et aire de jeux) ;
- 2) Aménagement de l'église en lieu culturel ;
- 3) Installation d'un système de vidéoprotection ;
- 4) Aménagement du jardin du presbytère.

AUTORISE et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire et les adjoints dans l'ordre du tableau pour réaliser les démarches afférentes à ces demandes de subventions.

**INFORMATIONS DIVERSES**

❖ **TRAVAUX**

M. VANDERMEERSCH étant indirectement lié aux points suivants, il quitte temporairement la séance.

○ **Abattage d'arbres au hameau des trois cornets**

M. PASCAL informe l'assemblée des besoins d'intervenir au hameau des trois cornets pour l'abattage de deux arbres (situation de danger public).

Cinq devis ont été sollicités :

- SARL Lecoq Frères : 2482€ HT
- Vandermeersch Environnement : 2715€ HT
- Martin SAS Père et Fils : 3440€ HT
- Jardin en Seine : 4050€ HT
- Arbo'Seine : 5000€ HT

Les élus choisissent à l'unanimité de faire appel à l'entreprise SARL Lecoq Frères pour un montant de 2482€ HT.

○ **Aménagements extérieurs de la MAM : implantation d'un muret**

Mme DHERVILLEZ et M. MANGIN informent l'assemblée de l'avancée des travaux d'aménagements extérieurs de la MAM ainsi que de la modification des accès avec l'école Notre-Dame. Après concertation avec l'école Notre-Dame, et pour une meilleure cohérence architecturale, un muret de soutènement de 14m linéaire doit être construit, non prévu au devis initial.

Deux devis ont été sollicités :

- Maçonnerie Fontaine : 735€/ml soit 10 290€ HT
- Vandermeersch Environnement : 454€/ml soit 6 355€ HT

Les élus choisissent à l'unanimité de faire appel à l'entreprise Vandermeersch Environnement pour un montant de 6 355€ HT.

M. VANDERMEERSCH réintègre la séance.

❖ **ADMINISTRATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un échange avec la sous-préfecture du Havre. La commune de Bréauté est pressentie pour accueillir un dispositif de recueil pour établir les cartes nationales d'identité et les passeports. Le maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal avant de transmettre une réponse à la sous-préfecture.

L'assemblée est informée que la commune de Goderville a aussi été identifiée et a accepté. Ce service public s'établit en convention avec la Préfecture et nécessite des travaux d'aménagements intérieurs au niveau du secrétariat de la mairie et de l'agence postale pour créer un espace fermé et sécurisé. La Préfecture ne demande pas de production minimale pour prétendre à accueillir ce service. La commune bénéficiera d'une prime de 4000€ pour l'installation et l'aménagement de ce service (versée une fois) et d'un forfait de 9000€/an pour la gestion du service. L'essentiel du matériel est fourni par l'ANTS ainsi que la maintenance. Reste à la charge de la commune la gestion du personnel, des rendez-vous, l'aménagement intérieur, les installations électriques et raccordement à la fibre.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'installation de ce dispositif au sein de la commune.

**- Informations diverses :**

Monsieur le Maire demande qu'une commission cantine se réunisse prochainement.

M. PASCAL informe qu'une rencontre avec le conseil municipal et toutes les personnes susceptibles d'être concernées par l'évènement de la Mad'Jacques sera organisée le jeudi 2 mars à 20h.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sera prochainement organisé un séminaire des élus à mi-mandat pour échanger sur les projets en cours et à venir et les souhaits des élus pour la fin du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15. S'en suivent les signatures des membres présents.

<b>Membres présents</b>	<b>Signatures</b>
M. Jean-Claude MALO	
Mme Pascale DHERVILLEZ	
M. Aldric VANDERMEERSCH	
Mme Karine BROUTE	
M. Samuel DUPRE	
M. Valentin DELAUNE	
Mme Valérie LEMONNIER	
M. Jérôme MANGIN	
M. Régis PASCAL	
M. Richard HEBERT	